

## - La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen - (10pts)

L'Europe connaît la plus grave crise migratoire depuis la Seconde Guerre mondiale. L'espace Schengen qui a été créé en 1985 modifié en 1990 et est entré en vigueur en 1995, est remis en cause par de nombreux pays européens.

L'espace Schengen permet la libre circulation de personnes dans l'espace. 26 pays en sont membres dont 4 qui ne font pas part de l'union européenne. Des millions de citoyens sont concernés. Cet espace abolit les frontières douanières au sein de l'espace. Il n'y a plus de frontières (poste de garde, barbelés, murs...) entre la France et l'Italie par exemple. Cette politique commune a été mise en place pour développer l'Europe et faciliter la vie des européens. Il correspond également à la volonté des libertés (capitales, biens, services, personnes) prévues par l'Acte unique européen (1986). Les frontières extérieures de cet espace ont été renforcées afin de lutter contre l'immigration illégale. Les États ont prévu des systèmes pour lutter. L'espace Schengen des douanes ne peut pas supprimer des douanes "volontaires" peuvent interagir. Un pays peut décider de remettre en place à titre exceptionnel ses frontières (coupé du monde de football, attentat...). Un système d'information européen (SIS) a été mis en place pour faciliter l'échange d'informations. La directive Dublin III implique que la demande d'asile doit se faire dans le pays d'entrée de l'individu. Ça permet de responsabiliser les pays sur la porosité de leurs frontières. L'espace Schengen est tellement décrié qu'une réforme semble inéluctable.